

Besoin d'un max de conseils affaire très complexe!!!

Par **lana131**, le **13/04/2011** à **10:45**

Bonjour je me présente brièvement ,

Je suis une Femme agé de 25 ans , je ne suis pas du tout dans le milieu juridique et n'y connaît pas grand chose à vrai dire et j'ai besoin de vos conseils.

Voilà mon histoire résumée car trop longue mais j'essaie tout de même de mettre les détails les plus important pour que vous puissiez me guider dans mes démarches.

Je travail dans le milieu militaire , et il y as 2 ans passés je me suis faite violée dans mon enceinte militaire , j'ai portée plainte et mon affaire à étaie classée sans suite...depuis je suis en arrêt maladie et essaie par tout les moyens de me faire réformer mais ils font trainer les choses...

Mais tout le problème et là , après 2 sombre années de dépression , je commence à ouvrir les yeux et je réalise que mon régiment à commis pleins de fautes suite à mon affaire.

Je précise , lorsque les faits se sont passés il était [color=#0000FF:1hacs0uf]3 h du matin[/color:1hacs0uf] , j'ai immédiatement rendu compte à l'officier de permanence ce soir là , et tout ce qu'il a trouver de mieux à faire [color=#4000FF:1hacs0uf]c'est de me ramener dans ma chambre[/color:1hacs0uf] (lieux ou les faits se sont passés) et ma dit d'y rester jusqu'au lendemain...

[color=#4040FF:1hacs0uf]J'y suis restée de 3 h à 9 h 30 seule[/color:1hacs0uf] et apeurée avec un peu de lucidité j'ai quand même pris un papier et un stylo et j'ai notée tout les détails dont je pouvais me souvenir de cette agression...

Et ce[color=#4000FF:1hacs0uf] n'est que vers 10 h qu'ont m'as enfin amenée à la gendarmerie [/color:1hacs0uf]car je leurs ai dit que je voulais porter plainte!!

Ma plainte à étaie classée sans suite , et maintenant je me dit que c'est peut être bien de leurs faute...que s'ils auraient immédiatement apelés la gendarmerie j'aurais peut être eu plus de chance d'avoir mon agresseur derrière les barreaux...il s'y est quand même passée 7 h avant que l'on daigne faire quelques chose .

Je c'est très bien que c'est une situation complexe et j'ai besoin d'aide , je me suis mise en arrêt maladies suite a cela en pensant que j'allée a l'issue être réformée et cela fait 2 ans qu'ils font trainer que je suis persécutée temps au niveau moral qu'au niveau financier et je ne c'est plus vers qui me retournée pour être enfin écoutée ...

J'ai pris enfin la décision de voir un avocat je que je n'avait jamais eu le courage de faire je la

voit demain mais j'ai beaucoup d'interrogation.

Merci d'avoir pris le temps de me lire .[/color][[/color][[/color][[/color]

Par **Camille**, le **13/04/2011** à **11:42**

Bonjour,

[quote="lana131":2pgm7oz5]

j'ai besoin de vos conseils.

...

J'ai pris enfin la décision de voir un avocat je que je n'avait jamais eu le courage de faire je la voit demain [/quote:2pgm7oz5]

A mon humble avis, c'est ce que vous aviez de mieux à faire.

[quote="lana131":2pgm7oz5]

Et ce n'est que vers 10 h qu'ont m'as enfin amenée à la gendarmeriecar je leurs ai dit que je voulais porter plainte!!

Ma plainte à étaie classée sans suite[/quote:2pgm7oz5]

Pour quel motif ?

[quote="lana131":2pgm7oz5]

cela fait 2 ans qu'ils font trainer que je suis persécutée temps au niveau moral qu'au niveau financier

[/quote:2pgm7oz5]

C'est-à-dire ?

[quote="lana131":2pgm7oz5]

depuis je suis en arrêt maladie et essaie par tout les moyens de me faire réformer mais ils font trainer les choses...

...

je me suis mise en arret maladies suite a cela en pensant que j'allée a l'issue être réformée

[/quote:2pgm7oz5]

Attention de ne pas vous mettre en tort par des arrêts maladies qui pourraient être considérés comme "abusifs ou complaisants", d'autant plus que

1°) vous n'avez rien à vous reprocher ;

2°) ce n'est pas l'institution militaire qui est en cause ici mais les agissements de certains individus qui en font partie ;

3°) on ne "réforme" pas comme ça dans l'armée, en tout cas pas a priori pour ce genre de motifs ;

4°) aucune raison de "sanctionner" la victime par son exclusion ;

5°) le faire donnerait pratiquement raison à votre violeur.

Accessoirement, pourquoi voulez-vous quitter l'armée, sans démissionner, plutôt que de demander une mutation ?

(sans, d'ailleurs, pour autant renoncer à des poursuites contre votre agresseur)

Bon courage pour la suite.

Par **Iana131**, le **13/04/2011** à **13:14**

Tout d'abord merci beaucoup d'avoir pris le temps de me lire et de me répondre , je vais au mieux répondre à vos questions pour éclaircir mon histoire.

Ma plainte à été classée sans suite pour fautes de preuves (il y a eu viol mais pas avec une pénétration sexuelle venant de mon agresseur il n'en as pas eu le temps il as fait ça avec sa main .)

Mais je me dit que si la gendarmerie aurait été immédiatement sur les lieux peut être auraient'ils pu retrouver de mon adn sur mon agresseur...

A votre avis ai-je des chances de me retourner soit contre mon employeur ou le système de sécurité ce soir là ? je c'est que c'est gros comme affaire mais je c'est plus quoi pensée et j'ai vraiment de conseils.

Ensuite pour mon arrêt maladie , en faite après les faits j'ai essayé de reprendre le travail mais trop dur pour moi car mon agresseur y travail aussi et peut être que je le croisé tous les jours , j'ai trop peur puis il y a aussi la pression des autres , j'entendais des choses comme " je suis une menteuse" ou "je l'ai bien mérité" et pire encore et cela m'as complètement anéantie j'ai eu l'impression d'être une coupable face a leurs yeux alors que je suis victime. Je me suis mise en arrêt maladie par un médecin civil , j'ai respecté tout à la lettre au bout de 190 jours d'arrêt maladie (civil) ils m'ont fait passer en arrêt maladie longue durée par le biais de mon employeur c'est un psy de chez eux qui m'as mise en arrêt maladie .

Par **Camille**, le **13/04/2011** à **16:30**

Re,

Bien compris mais, justement, pourquoi ne pas avoir demandé à votre hiérarchie (voire discrètement exiger) une mutation à un endroit où vous n'étiez plus en contact avec votre agresseur ?

Pour le reste, un peu bizarre qu'il y ait eu CSS pour ce seul motif. Même pas de témoin, direct ou indirect ?

:twisted:

(pouviez pas lui mordre la main jusqu'au sang ? Là, ça aurait laissé des traces...) Image not found or type unknown

Attendez de voir ce que va dire l'avocat et n'oubliez de lui amener votre "dossier complet".

Par **Iana131**, le **14/04/2011** à **17:03**

[quote="Camille":1ehce1z0]Re,

Bien compris mais, justement, pourquoi ne pas avoir demandé à votre hiérarchie (voire discrètement exiger) une mutation à un endroit où vous n'étiez plus en contact avec votre

agresseur ?

Pour le reste, un peu bizarre qu'il y ait eu CSS pour ce seul motif. Même pas de témoin, direct ou indirect ?
:twisted:

(pouviez pas lui mordre la main jusqu'au sang ? Là, ça aurait laissé des traces...) Image not found or type unknown

Attendez de voir ce que va dire l'avocat et n'oubliez de lui amener votre "dossier complet".[/quote:1ehce1z0]

Je suis dans l'incapacité de retravailler dans ce milieu je vois un treillis et mes crises d'angoisses resurgissent de plus belles et je me cache ...

Après facile à dire " tu pouvais pas lui mordre la main ? "

Cela s'est passée en plein sommeil...j'ai été réveillée par ça et il a pris la fuite....quand il t'arrive un truc comme ça tu es sous le choc !!!

Je suis militaire d'habitude je c'est me défendre j'ai des notions de combat mais là j'étais pétrifié...incapable de bouger ni de parler...

Par **Camille**, le **14/04/2011** à **19:54**

Bonsoir,

Je plaisantais, bien sûr (n'empêche que ça lui aurait ôté l'envie de continuer ou de recommencer...)(en plus, il est doublement fêlé. Il pensait vraiment qu'il n'allait pas vous

réveiller ? Image not found or type unknown

Alors, que vous a dit l'avocat(e) ?